

**L'Association des PEP 28 recrute**  
**Pour l'animation de son secteur adolescents de la CCCB**  
**1 Animateur (F/H), public 12-17 ans**  
**POSTE A POURVOIR à partir du 2/05/2023 au 31/08/2023**

Contact :

Adresser **lettre de motivation et C.V** avant le 14/04/2023 par mail à Mr JACQUES :  
[directeurdelpole3@pep28.asso.fr](mailto:directeurdelpole3@pep28.asso.fr)

Missions :

- Accueillir les jeunes et participer à l'animation des activités éducatives, culturelles, sportives et sociales dans les espaces jeunes dans le respect des valeurs associatives : Solidarité, Laïcité, Citoyenneté, Inclusion
- Elaborer et rédiger des projets d'animation ADOS en les concevant chaque fois que possible comme étant portés par les jeunes, en référence au projet pédagogique des espaces jeunes
- Organiser son activité dans le temps et dans l'espace selon les réglementations en vigueur.
- Etablir des partenariats afin d'enrichir ses projets
- Amener les jeunes à concevoir et élaborer des projets, susciter leur implication et donc leur émancipation
- Développer des animations hors murs (en dehors des espaces jeunes)
- Interventions dans les collèges et développement du partenariat avec ces établissements scolaires
- Transmettre les informations au directeur de pôle
- Accueil périscolaire soir avec des enfants primaires
- Assurer la sécurité physique et affective des jeunes dont il a la responsabilité
- Gérer le matériel, les locaux et tout moyen mis à sa disposition pour son activité
- Garantir le respect des règles d'hygiène et de sécurité

Profil :

- Diplôme professionnel exigé : BPJEPS, DUT...
- Expérience auprès du public adolescent et forte dimension pédagogique
- Permis exigé (conduite de minibus avec adolescents)
- Maîtrise de l'animation professionnelle et des réglementations SDJES
- Connaissance du public jeunes (capacités, besoins, développement, etc...)
- Posture de facilitateur de projets portés par les jeunes, capacité d'initiative et force de propositions

Conditions :

- Travail à 30 heures / semaine : horaires annualisés
- Rémunération au coefficient 280 + ancienneté selon la Convention Collective de l'Animation
- possibilité CDI ensuite 35 h